

Annexes



Annexe A

L'Église anglicane et les questions de bioéthique

La Communion anglicane et l'Église anglicane du Canada font rarement une déclaration officielle qu'on puisse appeler « la position officielle de l'Église anglicane » au sujet de questions d'éthique. Diverses conversations, déclarations et ressources peuvent néanmoins aider à comprendre ce que pensent les Anglicans, à l'échelle locale comme mondiale, d'un large éventail de questions sur lesquelles ils se sont penchés pour y réfléchir avec clarté et intégrité. Les déclarations ci-dessous représentent un échantillon de ce qu'ont dit des Anglicans sur la bioéthique, la technologie génétique et la foi.

I. Ce que nous avons déjà dit

La Communion anglicane s'intéresse aux questions entourant la vie humaine et à la bioéthique depuis au moins les années 1930. La Conférence de Lambeth de 1938, par exemple, déclarait « son horreur de la pratique immorale de l'avortement ». Cette déclaration montre où en était l'état d'esprit de l'Église à l'époque. Elle n'a pas empêché de poursuivre la réflexion et les débats sur le sujet. Les progrès technologiques accomplis depuis ont rendu plus complexes les problèmes posés par le début et la fin de la vie humaine.

La Conférence Lambeth de 1978 a reconnu sa conscience de ces changements et réclamé des études permettant de « souligner le caractère sacré de toute vie humaine, les questions d'ordre moral rattachées à l'avortement clinique et les implications éventuelles de l'ingénierie génétique. »

L'archevêque de Canterbury Rowan Williams a fait plus récemment des commentaires sur la question du traitement de l'embryon dans la recherche scientifique. « [Des chrétiens] », affirmait l'archevêque, « s'interrogent sérieusement sur le statut de l'embryon humain et sur le cadre éthique dans lequel se situe la recherche scientifique... la science ne pourra jamais, nous dire d'elle-même ce qui est bien : elle ne peut nous dire que ce qui est possible.

Et malgré ce que des gens disent dans ce débat, il y a vraiment une différence entre ce qui est possible et ce qui est bien ».

L'Église anglicane du Canada a également fait des déclarations à l'encontre du mauvais usage d'embryons excédentaires » créés par des procédés de FIV. La création d'embryons à des seules fins d'expérimentation, a observé l'Église, est « moralement répugnante », car on y traite l'enfant à naître comme un « objet pour consommation adulte »

Les organismes et les aliments génétiquement modifiés font aussi l'objet de discussions au sein de l'Église anglicane du Canada depuis les dernières années 1980; on s'inquiétait de l'insuffisance des tests et de l'injustice économique à l'égard des fermiers, tant locaux qu'internationaux.

II. Quelles sont nos ressources théologiques?

La discussion des questions de foi et de génétique aboutit à une grande question : « Que signifie être créé à l'image de Dieu? » Il y a des décisions à prendre, non seulement sur la nature et le contenu de la vie humaine, mais aussi sur le rôle qu'assument les créatures porteuses de l'image dans le reste de la création et à son égard. Sommes-nous en train de « chambarder l'ordre de la création » en manipulant des processus génétiques et de croissance? Nous préoccupons-nous d'amener « l'année du jubilé » au reste de l'ordre créé?

Beaucoup d'anglicans sont persuadés que « l'image » que nous portons trouve sa source dans le Dieu trinitaire et qu'à ses racines, la vocation humaine consiste à rappeler à l'ordre créé sa plus grande joie, qui est d'adorer Dieu en esprit et en vérité. Ce Dieu fidèle s'est incarné en Jésus Christ pour délivrer la Création du péché. L'incarnation du Verbe nous encourage à faire un usage approprié des techniques génétiques et des autres avancées scientifiques.

(Merci à Rob Walker pour ses recherches et sa rédaction de l'annexe)

Annexe B

Positions de l'Église réformée chrétienne (CRC) sur les techniques génétiques et sur d'autres aspects pertinents de la biotechnologie et de la bioéthique

Compilation de James J. Rusthoven, représentant de la CRC, Groupe consultatif sur la biotechnologie, Conseil canadien des Églises

Tirée du site Web de la CRC, au chapitre de ses croyances et de ses positions au sujet des questions de la vie.

Positions affirmées par l'Église réformée chrétienne au sujet des questions éthiques et théologiques suscitées par la bioscience et l'ingénierie génétique

Introduction

Au fil du temps, l'Église réformée chrétienne a fait part de ses positions sur divers sujets d'actualité. On trouvera ici un résumé des positions doctrinales et éthiques de la confession déclarées par les synodes, avec les années, au sujet de la bioscience et de l'ingénierie génétique.

Le présent résumé offre des descriptions précises et concises des positions de la CRC. Pour consulter les rapports intégraux et les déclarations exactes de la position de la confession sur une question particulière, le lecteur peut se reporter aux références citées. Le matériel a été mis à jour en fonction des décisions du Synode 2011.

Déclaration générale sur le rapport entre les décisions synodales et les confessions religieuses

C'est le Synode 1973 qui a institué un Comité sur les décisions synodales et les confessions. Son mandat comportait deux tâches : (1) compiler de la documentation pour une publication contenant les décisions synodales pertinentes sur des sujets doctrinaux et éthiques et (2) présenter une déclaration claire sur le rapport entre les décisions synodales et les confessions. Le Synode 1975 a approuvé par la suite la version originale de la documentation sur le sujet qui nous occupe et adopté les recommandations suivantes du comité d'étude sur le rapport entre les décisions synodales les confessions :

- 1) Les Confessions réformées sont tributaires des Écritures, elles sont reconnues comme l'interprétation de cette Parole et lient toutes les autorités et tous les membres confesseurs de l'Église.

- 2) Les déclarations synodiques sur les sujets doctrinaux et éthiques sont subordonnées aux confessions et sont considérées comme « examinées, réglées et contraignantes », sauf s'il est prouvé qu'elles entrent en conflit avec le Verbe de Dieu ou la constitution de l'Église » (Art. 29). Tous les officiers et les membres sont censés se conformer à ces décisions.
- 3) Les confessions et les déclarations synodiques diffèrent quant à leur champ d'autorité, à la nature de leur autorité, à la distinction de leurs objectifs, au degré d'accord attendu et à leur mise en application et à leur fonction.
- 4) La mise en application et la fonction des décisions synodiques (interprétation des confessions, déclarations extérieures aux confessions, arbitrage au sujet d'une question particulière, témoignage, lignes directrices pour étude ou action futures ou conseils pastoraux) sont explicitement ou implicitement indiquées par le libellé même de la décision particulière.

Pour consulter le rapport intégral du Comité de 1975 et la réponse du synode, voir Acts of Synod 1975, pages 44-45 et 595-604.

Étude des questions éthiques et théologiques sur la bioscience et l'ingénierie génétique

En réponse à des ouvertures sur des questions touchant à l'avortement et à la grossesse, de même qu'à des questions éthiques et théologiques du domaine de la bioscience et de l'ingénierie génétique, le Synode 1999 a confié pour mandat à un comité d'étude « d'examiné les questions d'ordre biblique/théologique/éthique soulevées par les récentes capacités et les récentes découvertes en bioscience et en ingénierie génétique (Actes du Synode 1999, p. 578). Le comité a fait rapport au Synode 2003, proposant des lignes directrices concernant les questions de vie soulevées par les nouvelles biotechnologies, dont l'ingénierie génétique. Le Synode a recommandé le rapport du comité aux Églises pour étude et réflexion, encourageant les membres « à inciter les agences gouvernementales à mettre en œuvre des politiques conformes aux préceptes directeurs adoptés par le synode et énoncés dans le rapport » (Actes du Synode 2003, p. 644).

Le document *A summary of the guidelines for pastoral advice concerning life issues* a été publié comme suit (Actes du Synode 2003, p. 632-35, 639, 643-44, à www.crcna.org/pages/synodical.cfm):

- Nous ne devons pas recommander des règlements qui lient la conscience en matière de sujets contestables. Agir ainsi serait violer la liberté personnelle chrétienne. Nous ne devrions plutôt prescrire que si la volonté de Dieu est claire. Or, il est clair, selon les Écritures, que tout être humain est créé à l'image de Dieu et précieux à Ses yeux.
- Il faut garder la procréation dans le contexte de la relation conventionnelle mâle-femelle et biparentale du mariage.
- Bien qu'il convienne que des couples mariés désirent avoir des enfants, et que ce soit une bénédiction d'en avoir, il y a des limites à ce que peut faire un couple pour en avoir. L'infertilité est une conséquence de la chute, situation que nous pourrions essayer de renverser, mais seulement par des moyens moralement acceptables.
- Quoique les Écritures ne nous enseignent pas explicitement quelle protection morale mérite l'embryon, il est explicitement clair qu'en tant que vie humaine unique, il justifie une sérieuse protection humaine.
- Étant donné l'abominable nature du viol et la situation complexe où se retrouve sa victime, elle n'est pas nécessairement coupable si elle prend la pilule du lendemain. Le ministère, en pareilles circonstances, devrait privilégier la compassion à l'égard de la femme.

On trouvera dans l'Agenda du Synode 2003, p. 275-313 une discussion poussée de la preuve et des positions concernant le contexte d'une gamme étendue de questions sur la procréation et les questions de génétiques abordées par le comité d'étude. Comme il y a eu un rapport majoritaire et un minoritaire, les principaux points de l'approbation et du rejet finals de leurs points sont abordés dans les Actes du Synode 2003, p. 632-35, 639, 643-44. Les lignes directrices finales furent principalement dégagées d'un ensemble de recommandations antérieures tirées du rapport majoritaire du comité d'étude. Certaines recommandations ne furent toutefois pas approuvées, tels 1) une déclaration plus explicite concernant la nécessité de ne créer des embryons humains in vitro que lorsque chaque embryon ainsi créé à l'occasion d'être implanté et 2) une déclaration condamnant comme moralement mauvaise la destruction intentionnelle d'un embryon, sauf s'il s'agit de sauver la vie de la mère après l'implantation.

Ces omissions dans les lignes directrices, de même que la nature plus générale des lignes directrices finales, reflètent d'importantes divergences de points de vue chez les membres du comité sur beaucoup de ces questions. Il s'ensuit qu'ils sont également susceptibles de refléter l'hétérogénéité qui existe chez les membres des confessions quant à bien des questions de vie. Notre confession continue de réfléchir sur ces questions par divers moyens, dont les publications confessionnelles, sollicitées ou non, à l'aide desquelles les membres des confessions peuvent réaliser leur engagement à se tenir informés et à maintenir de telles discussions bien vivantes et opportunes.

Annexe C

Annexe des Églises orthodoxes au programme éducatif Foi et génétique

1. Toutes les discussions lourdes d'importance des Orthodoxes suscitées par le présent programme éducatif doivent s'appuyer sur l'anthropologie fondamentalement « théocentrique » de l'Orthodoxie.
2. Il faut commencer par poser les questions fondamentales sur ce que signifie être une personne humaine. Selon l'interprétation de l'Église orthodoxe, ce qui « définit » la personne humaine, c'est qu'elle a été créée par Dieu à son image,¹ qui est indélébile. Malgré cette noble origine, l'être humain vit, en un sens bien réel, la réalité d'une « déchéance », de par sa rencontre quotidienne avec péché, la maladie, la souffrance et la mort.²
3. Dieu, en vertu de son amour infini de toute la race humaine,³ donne à l'être humain un moyen de se tirer du dilemme de sa déchéance. Par la vie, la mort, la passion, la résurrection et l'ascension de Jésus, son fils bien-aimé (« pareil à nous en toutes choses, sauf le péché »⁴), Dieu annonce l'imminence de son Royaume,⁵ nous parle avec les mots de la vie,⁶ nous visite et nous rachète⁷ dans les moments sombres de notre vie présente⁸ et nous mande de commencer à vivre une vie nouvelle et éternelle,⁹ en tant que ses fils et ses filles,¹⁰ au sein d'une création vraiment nouvelle.¹¹ Pour atteindre ce but, Dieu nous accorde le pouvoir d'être façonnés à nouveau à l'image du Christ¹² en répandant son Esprit Saint sur

¹ Genèse 1.27. La création de l'humanité est perçue comme l'œuvre de Dieu la Trinité sainte. L'image selon laquelle les humains ont été formés en création est celle du Logos-Fils de Dieu préincarné qui est la parfaite image de son Père (Colossiens 1.15). L'« agent » de Dieu dans l'accomplissement de la création « à l'image » est l'Esprit ou « souffle » de Dieu que Dieu « souffla dans les narines (d'Adam) » de sorte qu'il « devint un être vivant » (Genèse 2.7).

² Voir Ésaïe 35.10b LXX cité dans la prière funèbre du rite byzantin « Ô Dieu des esprits et de toute chair... »

³ Hébreux 4.15

⁴ Hébreux 4.15

⁵ Marc 1.15

⁶ 1 Jean 1,1 et 1.4

⁷ Luc 1.68b

⁸ Luc 1.79a

⁹ Jean 17.3

¹⁰ Jean 1.12 et Galates 3.26

¹¹ 2 Corinthiens 5.17 et Apocalypse (Révélation) 21.5

¹² 1 Corinthiens 15.49

nous et sur l'ensemble de la création.¹³

4. Au long de notre pèlerinage vers notre transformation en « créatures nouvelles dans le Christ,¹⁴ Dieu nous appelle
 - a) À mener des vies de renonciation et de lutte ascétique, portant tous les jours notre croix¹⁵
 - b) À apprendre à aimer et à servir tous les membres de la famille humaine de Dieu¹⁶
 - c) À approfondir sans cesse notre amitié¹⁷ avec nos sœurs et frères dans le seul Corps du Christ.¹⁸
5. Compte tenu des facteurs mentionnés ci-dessus (points 2 à 4), il faudra se pencher plus spécifiquement, dans une perspective chrétienne orthodoxe, sur un certain nombre de questions soulevées par le présent programme éducatif. Il faut que les communautés orthodoxes qui utiliseront ce programme soient au courant de ces questions et que leurs discussions à cet effet soient, dans la mesure du possible, dans un *phronema*¹⁹ (état d'esprit) orthodoxe (voir points 6 à 10 ci-dessous).
6. Au sujet du renvoi au point 2 ci-dessus, la tradition patristique discerne une nette corrélation entre la création de l'humanité « à l'image » et la capacité de la personne humaine à user de sa liberté de choix (même dans ce visible état de déchéance). « Étant à l'image et à la ressemblance... du Pouvoir qui régit toutes choses », observe Grégoire de Nysse dans son traité *De la virginité*, [l'humanité] a également conservé, de par son libre arbitre, cette ressemblance à Celui dont la volonté est souveraine. »²⁰ L'Enfant prodigue²¹ (objet bien-aimé de la réflexion orthodoxe chaque année dans la période pré-carême), tout en vivant littéralement dans une véritable porcherie de dégradation et de désespoir, a pu « rentrer en lui-même » et décider librement de « se lever et d'aller vers [son] père ».²²

¹³ Joël 2.28-29, cité dans Actes 2.17

¹⁴ Galates 6.15

¹⁵ Matthieu 16.24

¹⁶ Matthieu 5.43-44 et 25.40

¹⁷ *Koinônia* (« communion »)

¹⁸ 1 Corinthiens 10.16-17

¹⁹ « état d'esprit »

²⁰ (Saint) Grégoire de Nyssa : *De la virginité, chapitre 12*, en ligne :

www.newadvent.org/fathers/2907.htm .

²¹ Luc 15.11-32

²² Luc 15.17-18

De ce point de vue, l'anthropologie orthodoxe demeure critique de tout déterminisme absolu et réagit vigoureusement contre les opinions contemporaines telles celles que rapporte le sociologue Alex Mauron, selon qui « le génome est construit sur le noyau dur de notre être... l'équivalent séculier de l'âme. »²³

7. La création à l'image et à la ressemblance de Dieu (point 2) amène également la théologie orthodoxe à voir dans la vie humaine un « don sacré »²⁴ librement accordé à chacun de nous, à nos familles et la grande communauté humaine par un Dieu d'amour *philánthros*²⁵ (point 3 ci-dessus). C'est ce point de vue théocentrique (et communautariste) qui conditionnera les attitudes orthodoxes à l'égard d'une pléthore de questions morales que la société tend à voir plus ou moins comme une chute dans le cadre du sujet humain autonome (diagnostic prénatal, recours aux nouvelles technologies reproductrices, avortement, suicide assisté, euthanasie, etc.).

Les attitudes à l'égard de la vie des actuels ou potentiels « enfants avec des besoins particuliers » (que ce soit avant leur conception, durant leur gestation ou après leur naissance) doivent être nourries dans une perspective selon laquelle chaque enfant, si « imparfait » qu'il puisse paraître (génétiquement ou autrement), est un don Dieu et possède, par conséquent, la capacité d'aimer et d'être aimé.

8. Le fait d'être affligé d'un handicap permanent (et limitatif de la vie) impose, sans aucun doute, d'énormes fardeaux et bien des difficultés à la personne atteinte, tout comme à ses parents, à sa famille et aux autres qui en prennent soin. Chercher à éviter de tels fardeaux peut ne susciter, à première vue, rien d'autre qu'une réaction humaine normale et tout à fait compréhensible.

Les chrétiens orthodoxes qui songent à recourir à l'une ou l'autre des « nouvelles technologies » moralement contestables (diagnostic prénatal pour avortement de fœtus atteints de troubles génétiques, par exemple) feraient bien de garder à l'esprit l'entière dimension esthétique de la chrétienté orthodoxe traditionnelle et d'y réfléchir. Comme nous y avons fait allusion au point 4 (a), nous croyons que le Christ nous a enjoint de « nous renoncer » et de « porter notre croix »²⁶ si nous voulons le suivre et devenir ses vrais disciples. De ce point de vue, l'invalidité et son corollaire qu'est la souffrance, embrassées pour l'amour de Dieu et en

²³ Tel que cité, pour fins de discussion, dans l'introduction au chapitre théologique « Génétique, foi et dignité » du programme éducatif.

²⁴ Cf. R.P. John Breck: *The Sacred Gift of Life: Orthodox Christianity and Bioethics* (Crestwood, NY: SVS Press, 1998)

²⁵ Voir note 3 ci-dessus

²⁶ Matthieu 16.24 et parallèles

témoignage de l'évangile, peuvent devenir un chemin vers le Royaume pour les invalides tout comme pour leur entourage.

9. L'appui communautaire (financier, matériel, instrumental et moral) aux personnes et pour les familles vivant des maladies (génétiques ou acquises) peut grandement faciliter l'allègement des fardeaux que portent ces personnes et leurs aides.²⁷ Il serait à espérer que les communautés chrétiennes, particulièrement, se sentent un engagement à l'égard de ceux qui, dans leur milieu, sont aux prises avec une maladie chronique affligeant eux ou des membres de leurs familles. Bien que la plupart des cultures orthodoxes traditionnelles aient souligné le bien-fondé de l'aide de la communauté à ceux du cadre de la famille élargie ou du village, il arrive souvent que ces forces n'arrivent pas à se transporter dans la vie communautaire de la paroisse orthodoxe moyenne de l'Amérique du Nord.
10. Bien des chrétiens orthodoxes clameront que des scientifiques font certaines avances « futuristes » en technologie génétique et reproductrice qui semblent une « usurpation de la prérogative divine » Nous devrions réfléchir, à ce sujet (et en conclusion de cette annexe Orthodoxe) à ces mots du chapitre du programme intitulé « Génétique, foi et dignité humaine : « Cette expression [usurpation de la prérogative divine] reflète peut-être l'opinion selon laquelle nous ne sommes pas destinés à faire certaines choses, même si nous les faisons. . .

Nous sommes peut-être censés penser à la sorte de monde où nous voulons vivre et nous servir de nos connaissances *d'une façon modeste et intelligente à cette fin* [rendre service à l'humanité]. . . *Tout enrichissement de nos connaissances, combiné à l'amélioration de nos aptitudes à nous servir de ces connaissances, entraîne l'augmentation de notre responsabilité morale.*

L'Archiprêtre Cyprian (Robert) Hutcheon, MD, PhD (Théologie), FRCP(C)

Août 2012

Annexe D

L'Église presbytérienne du Canada

L'Église presbytérienne du Canada affirme que la règle de sa foi et de sa vie repose sur les Écritures de l'Ancien et du Nouveau testaments, qui sont la norme en fonction de laquelle est évalué et mis à l'épreuve l'ensemble des doctrines, politiques et

²⁷ Voir points 4(b) et 4(c) ci-dessus

déclarations de l'Église. Elle affirme également que se révèle, dans les pages du verbe écrit, la nature du Dieu qui était dans le Christ. À la lumière de cette révélation, l'Église formule sa doctrine, dont certaines parties répondent directement aux préoccupations formulées dans le programme éducatif sur la génétique, En voici quelques-unes.

Souveraineté de Dieu

Les Écritures rendent témoignage à un Dieu souverain, créateur et le soutien de tout ce qui existe. Créés pour vivre en conformité de la volonté souveraine de Dieu, nous sommes appelés à refléter, dans toutes nos activités, l'activité créatrice, aimante et secourable de Dieu.

Intendance

Nous avons reçu pour mandat de vivre devant notre Créateur en intendants de ce qui a été confié à nos soins. Nous intervenons donc dans l'ordre naturel et y donnons forme, afin de protéger, de soutenir et de promouvoir la vie. La vie est un don de Dieu, don que nous sommes appelés à préserver. Il se révèle dans ce processus de la création, l'activité secourable d'un Dieu aimant, un Dieu qui a pour volonté de surmonter tout ce qui affecte ou détruit cette plénitude de la vie qu'il veut pour sa création. (1)

L'image de Dieu

Intendants de la création de Dieu et serviteurs de ses desseins, nous sommes créés à son image et à sa ressemblance. (2) Cela signifie que nous avons été créés avec une intelligence permettant de découvrir et de comprendre les mécanismes de l'ordre naturel. Nous pouvons ainsi, grâce à une activité progressivement créatrice, assumer une intendance responsable de l'ordre créé et assumer la responsabilité de la vie du prochain, vie qui a été confiée à nos soins. Par notre intelligence, notre sens des responsabilités, nous reflétons en nous l'image de Dieu.

Dignité humaine

L'image de Dieu à laquelle nous sommes créés reflète une relation inévitable avec notre Créateur dont découle notre dignité. La dignité humaine est donc une dignité étrangère. Elle reflète l'appréciation par Dieu de l'humanité de sa création et représente donc une dignité à affirmer et à honorer. Le service à Dieu exige donc que le souci de Dieu à l'égard du bien-être de tous se reflète dans nos relations avec notre prochain, où qu'il soit. Déshonorer la dignité humaine, c'est déshonorer Dieu.

Dieu a en outre conféré à l'humanité la capacité de participer de la nature divine, en vertu de l'aptitude à connaître le créateur et à communiquer avec Lui et de refléter dans

le monde la nature même des qualités du Créateur. C'est également là l'affirmation de l'humain par Dieu et c'est là la bénédiction dont consiste l'humanité. (3) C'est aussi en cela qu'est conférée et affirmée la dignité humaine.

Être humain, c'est donc être investi de l'image de Dieu, c'est refléter cette image et vivre en relation avec lui. C'est aussi vivre en communauté. Tout comme nous sommes pour vivre en relation avec Dieu, nous sommes créés pour vivre en relation avec autrui. C'est de la réalisation de notre rencontre avec autrui que découle notre réponse à la question de savoir ce que signifie être humain. C'est par la relation que notre humanité est affirmée et réalisée ou niée et pervertie.

Le péché

Les Écritures affirment que notre relation avec le Créateur et avec notre prochain est entachée par le péché, lequel découle de notre éloignement de Dieu. (4) Cela signifie que notre relation avec Dieu et avec notre prochain sera toujours inférieure à ce qu'elle pourrait être, devrait être ou est destinée à être. Nous sommes individuellement et collectivement confrontés au pouvoir du péché et à ses conséquences désastreuses, tout en luttant pour vivre créative ment, pacifiquement et équitablement.

La grâce de Dieu

Les écritures affirment que le pouvoir destructeur du péché est contrecarré par la grâce de Dieu, qui opère efficacement dans la vie de la foi par l'entremise du Saint Esprit. La grâce représente la faveur de Dieu et la présence de la vie de Dieu dans notre vie qui réalise cette réconciliation, cette guérison, cette plénitude et cette paix qui sont notre humaine nécessité.

Jésus le Christ

La vie nouvelle est la promesse que Dieu a proclamée en la personne, la mort et la résurrection de Jésus le Christ. Nous recevons par lui le pardon de nos péchés. La vie nouvelle dans le Christ indique donc le renouvellement et la plénitude de la vie dans un Royaume de Dieu pleinement réalisé. C'est sur cette « eschatologie réalisée » que repose l'espérance chrétienne. (5)

Justice

Les Écritures témoignent d'un Dieu qui réclame la justice. (6) C'est-à-dire que Dieu recherche pour son peuple un monde qui reflète partout les qualités constituant sa nature : équité, souci, compassion et miséricorde. (7) La justice est donc la norme des relations humaines de Dieu et établi, par conséquent, le cadre où évoluent ces

relations. C'est dans l'exercice de la justice que se façonne et se réalise le commandement d'aimer son prochain. (8)

La justice est liée à l'affirmation et à la protection de la dignité humaine (9). Cela veut dire que la justice s'oppose à tout ce qui diminue ou attaque la valeur que Dieu a conférée à sa création. La justice défend le droit du peuple de Dieu d'être humain et son droit à la vie qui est le don du Créateur. Elle rend aussi témoignage à la revendication d'un Créateur souverain à la vie de sa création (10). La justice de Dieu exige que la vie qu'il désire pour sa création soit sauvegardée, afin que son peuple puisse vivre pour sa gloire et sa louange (11).

La vérité

Les Écritures nous somment de rechercher la vérité et de vivre dans la vérité, Il faut donc nous ouvrir aux vérités et aux intuitions de l'intelligence et de la science humaines. Nous sommes appelés à mettre nos connaissances et nos talents au service du bien commun et en tant qu'expression de nos préoccupations à l'égard de la vie confiée à nos soins. (12) Nous sommes de même appelés à nous abstenir de nous servir de nos connaissances et de nos aptitudes scientifiques et technologiques lorsqu'elles peuvent être cause de grands maux ou qu'elles reflètent la recherche d'intérêts particuliers aux dépens de ceux du grand nombre. (13) Ce genre d'activité détruit la communauté au sein de laquelle nous sommes appelés à vivre pour l'amour de notre humanité et constitue une attaque contre le droit à la vie qu'a voulu pour nous notre Créateur.

C'est à la lumière du témoignage des Écritures et de l'expression de sa foi reflétée ci-dessus que l'Église presbytérienne du Canada a déclaré sa position sur certains aspects de la génétique et formulé une réponse, inspirée de sa foi, à l'évolution de la biotechnologie.

En 1974, l'Église faisait part de ses préoccupations à l'égard des applications possibles de l'ingénierie biologique, et demandait de formuler des politiques et principes en fonction desquelles on puisse les évaluer. En 1979, elle adoptait une étude préliminaire sur l'ingénierie génétique et le sens de la vie humaine. (14) L'étude était axée sur trois domaines : les procédures et les objectifs de la science et de la technologie de la génétique, les dangers inhérents au recours à la technologie rendue possible grâce aux progrès de la génétique et la vision qui devrait guider la recherche génétique et ses applications technologiques.

En ce qui concerne les objectifs de la science et de la technologie génétiques, l'étude distingue ce qui, de l'avis des auteurs, constitue les hypothèses sur lesquelles se fonde cette entreprise. L'une veut que l'application de la technologie génétique puisse

améliorer la qualité de vie humaine. Une deuxième veut que la compréhension de sa constitution biologique puisse permettre de vérifier la nature de l'humanité. Une troisième, enfin veut qu'on puisse parvenir à la complétude de l'être humain par l'entremise d'une intervention biomédicale « capable de stabiliser et de rendre dominantes les tendances comportementales négatives et primitives. » (15) L'étude conclut que la science et de la technologiques ont pour objectif fondamental l'intervention, le changement et le contrôle de la reproduction, dans le but de créé une humanité nouvelle.

L'étude maintient également que les avancées en science et en technologie génétiques comportent certains dangers. On affirme que si l'entreprise de la génétique repose sur une conception erronée de ce qui constitue l'humanité, elle risque de dépersonnaliser le sujet humain. On ne peut déterminer la nature de l'humanité d'un seul point de vue biologique. Une conception bien étayée de l'humain relève aussi de l'appréciation du mystère de la dimension spirituelle de sa création et de sa difficile situation dans le monde, deux éléments que la science ne peut résoudre à fond.

L'impossibilité de reconnaître des limites à leur compréhension et à leur aptitude à recréer le nouvel humain et à perfectionner la vie humaine peut conduire le spécialiste en génétique ou en ingénierie biologique à ressentir un orgueil qui l'amène à ne sentir qu'à l'égard de son propre intérêt ou de ses seules volontés. Cet état de choses entraîne la probabilité que la génétique devienne la servante des intérêts pragmatiques d'une mentalité technologique « qui a tendance à jauger la valeur humaine en fonction de son utilité et de ses aptitudes sociales. » (16)

La déclaration propose que l'Église adopte, comme attitude envers l'avancement actuel de la révolution biologique actuelle en général et de l'ingénierie génétique en particulier, celle d'un « réalisme chrétien » qui mette en garde contre la tentative de rechercher une humanité transformée par l'entremise de la seule manipulation d'attributs génétiques. La science et la technologie ne peuvent produire, à elles seules, une condition humaine exempte du pouvoir destructeur d'un péché « qui empiète même sur nos meilleurs efforts, », (17) un péché qui résulte de la séparation entre la créature et son créateur et qui, en dernier ressort, est vaincu par l'intermédiaire de Jésus le Christ. Pour reprendre les mots de l'étude : « Le dessein de Dieu en Jésus-Christ est moral et spirituel. Il puise ses racines en nous par la création d'une « personne nouvelle », et non par l'amélioration de nos attributs génétiques. » (18) Tout en mettant en garde contre l'acceptation sans réserves de la recherche génétique, toutefois, la déclaration en affirme la légitimité. Cette recherche, en effet, donne lieu à une aptitude croissante à saisir la nature des gènes défectueux. Cette compréhension aide à son tour le chercheur à apporter des réponses qui aident au soulagement de la souffrance

humaine.

L'étude a également soulevé plusieurs questions sur lesquelles l'Église doit réfléchir, en ce moment où elle s'efforce de formuler une réponse à l'évolution de la science et de la technologie génétiques. Que signifie être humain? Quel modèle de l'humanité guiderait l'entreprise de création de la nouvelle humanité? Quel serait le coût de la séparation entre la sexualité humaine et l'amour procréatif que comporte le clonage? Quels sont les coûts et les avantages de la poursuite de la recherche génétique, étant donné la pression des besoins sociaux et la limitation des ressources?

On a élaboré davantage sur les perspectives, les préoccupations et les questions soulevées par cette étude dans une déclaration sur l'ingénierie génétique acceptée en 1989. (19) La déclaration affirme le besoin de formuler des critères permettant à la fois de bien évaluer les dilemmes éthiques posés par les avancées actuelles de l'ingénierie génétique et de la technologie génétique et d'y répondre. La déclaration énonce ensuite un certain nombre de principes qui devraient guider à la fois cette évaluation et cette réponse.

Intendance

L'étude demande d'accepter les nouvelles connaissances et les intuitions et découvertes scientifiques comme des outils permettant une meilleure compréhension du monde naturel et « les particularités de nos temps ». Il faut se servir de ces connaissances et de cette compréhension pour remplir le mandat biblique, confié à l'humanité, de se faire le fidèle intendant de l'ordre créé.

Égalité

On affirme, dans la déclaration, qu'aucun sexe, race ou groupe n'a plus grande valeur qu'un autre. Cela signifie que la sélection des gènes ne devrait pas servir à tâcher de donner une plus grande valeur à une vie qu'à l'autre aux yeux de la société. Le procédé ne devrait pas servir à choisir certains caractères génétiques qu'on juge désirable de transmettre aux enfants, ni à éliminer d'autres jugés moins désirables. La thérapie génique ne devrait pas servir à bénéficier à un segment de la société plutôt qu'à un autre. De même, l'épissage génétique ne devrait pas servir à créer une forme de vie au profit de quelques-uns.

Dignité

L'ingénierie et la technologie génétiques doivent servir à protéger et à célébrer la dignité de la création de Dieu.

Technologie reproductrice

La déclaration s'oppose au recours à la sélection du sexe comme moyen de régulation de la reproduction.

Droits humains

On doit protéger les droits et les libertés de tous. Le dépistage génétique doit donc être volontaire et le dépistage génétique systématique de tout groupe social ou racial est à éviter.

Counselling pastoral

L'Église doit se tenir au courant des progrès de l'ingénierie génétique afin de pouvoir offrir des services de counselling et d'orientation à ceux qui sont aux prises avec des problèmes relatifs aux maladies génétiques touchant eux-mêmes ou leurs enfants.

Recherche sur l'embryon

Selon les recommandations de l'Église, « la recherche embryonnaire sur la correction des maladies génétiques faisant usage de tissu cultivé par fécondation in vitro ne doit se faire que conformément à des lignes directrices gouvernementales qui ne permettent pas l'utilisation inconsidérée d'embryons fécondés, mais encouragent le développement de lignées en culture cellulaire provenant de matériel foétale qui accomplira la même tâche. » (20)

L'Église a adopté, en 2000, une étude sur le clonage humain visant un certain nombre de questions soulevées par les progrès actuels de la science et de la technologie génétiques, tels que la recherche sur les cellules souches, la thérapie par gène somatique et la recherche sur le dépistage génétique. On s'est aussi demandé quelle relation devrait exister entre les espèces humaines et non humaines et dans quelle mesure nous sommes justifiés de soumettre des espèces humaines aux besoins utilitaires de l'humanité. (21)

L'étude se demandait aussi s'il y avait une limite aux connaissances auxquels les humains ont droit et propose des critères en fonction desquels on puisse déterminer quelles connaissances acquérir ou non. (22)

Dans ces domaines, entre autres, de la recherche génétique et de ses applications technologiques, l'Église continue de conseiller la prudence quant à ce que la génétique cherche à accomplir et à ce qu'elle fait de ses découvertes. Elle s'est aussi engagée à poursuivre sa réflexion et ses études sur les possibilités offertes par la révolution biologique, en ces temps où elle s'efforce d'être fidèle à sa vocation de glorifier le Créateur et de servir Sa création.

RÉFÉRENCES

1. Living Faith: A Statement of Christian Belief. Église presbytérienne du Canada, 1984 (LF) 2.1.3
2. LF 2.2.1
3. Gen.1:28
4. Gen.3.8, Psaume 51.5, Rom. 3.23, LF 2.5.3
5. LF 10
6. Michée 6.8
7. Jér.9.24
8. Luc 10.26 sq.
9. LF 8.4.3
10. Psaume 24.1
11. LF 1.6
12. LF 2.4.1
13. LF2.4.2
14. Genetic Engineering and the Meaning of Human Life: An Introductory Study. Acts and Proceedings of the One Hundred and Fifth General Assembly, (1979) Église presbytérienne du Canada. p. 225-232
15. ibid. p. 225
16. ibid p. 228
17. ibid. p. 231
18. ibid.
19. A Statement on Genetic Engineering. Acts and Proceedings of the One Hundred and Fifteenth General Assembly (1989), Église presbytérienne du Canada. p. 341-348
20. ibid. p. 68
21. Human Cloning and Biotechnology. Acts and Proceedings of the One Hundred and Twenty Sixth General Assembly (2000), Église presbytérienne du Canada. p. 333-342.
22. ibid. p. 334-

Annexe E

Perspectives catholiques

Le programme éducatif Foi et génétique du Groupe consultatif sur la biotechnologie,

un comité du Conseil des Églises, est un exercice intéressant en ce qu'il aborde les questions suscitées par l'évolution de la recherche génétique. Généralement, l'Église catholique accueille favorablement les progrès dans tout domaine de la recherche scientifique et médicale ayant pour objet d'aider les gens à surmonter la maladie et les déficiences graves. On a découvert bien des remèdes à ces problèmes et on considère le séquençage du génome comme une contribution encourageante au soulagement de la souffrance. En principe, il faut rechercher et encourager ces avancées de la recherche en génétique, autant pour trouver les remèdes produits que les révélations qu'elles apportent de la condition humaine, en montrant, par exemple, en quoi certains modes de comportement sont d'origine génétique.

Le pape Benoît XVI en a traité expressément dans une allocution devant l'Académie pontificale pour la vie, en février 2009 : « Ces connaissances, qui sont le fruit de l'ingéniosité et des efforts d'innombrables chercheurs, permettent de parvenir plus facilement non seulement à un diagnostic plus efficace et précoce des maladies génétiques, mais également à produire des thérapies destinées à soulager les souffrances des malades et, même dans certains cas, à leur rendre l'espoir de recouvrer la santé. »

Comme dans tant de domaines, de nouvelles questions éthiques tendent à survenir, une fois des pratiques particulières élaborées et une fois leurs implications clarifiées. Le magistère catholique a fait des déclarations spécifiques sur les pratiques génétiques et il approuve, dans les grandes lignes, les procédures vraiment thérapeutiques et qui profitent à la personne qui en fait l'objet. Monseigneur Fisichella, président actuel de l'Académie pontificale pour la vie (comité responsable de l'application de la recherche médicale, de la recherche génétique, etc.), faisait observer que la recherche génétique sur les succès thérapeutiques est essentielle au développement humain, soulignant que « ... les progrès scientifiques doivent s'accompagner d'une conscience éthique accrue respectueuse de la dignité de toute personne. » Le Vatican a souvent exprimé ses préoccupations au sujet, entre autres, de la possibilité d'une pratique de l'eugénisme fondée sur l'information génétique, dans la cadre de laquelle on pourrait estimer que les personnes atteintes de défauts génétiques ne valent pas la peine d'être traitées.

Dans son message de décembre 2003 pour la Journée mondiale des malades, le pape Jean Paul II a plaidé pour la protection de chacun, remerciant les chercheurs médicaux et scientifiques responsables d'avancées dans le domaine de la génétique et rappelant que « Nul ne peut s'arroger le pouvoir de détruire ou de manipuler arbitrairement la vie de l'être humain. »

En 2008, dans le plus récent document magistériel officiel traitant de questions de génétique, *Dignitas personæ*, la Congrégation pour la doctrine de la foi déclarait, dans

la note 19, que la thérapie génétique est permise si elle sert à éliminer les déficiences des cellules somatiques, mais non des cellules germinales ou reproductrices. Comme lors de toute procédure, il faut évaluer soigneusement les risques. Les procédures germinales peuvent affecter les enfants à venir, tandis que la possibilité de futurs effets adverses en exclut l'usage. » La Congrégation exprimait, dans la note 27, son inquiétude au sujet du recours à l'ingénierie génétique chez les humains à des fins autres que médicales, particulièrement si « ...s'il est marqué d'une attitude d'insatisfaction au sujet de certains aspects du fait d'être humain. » Notre réponse devrait plutôt traduire l'attitude prônée par la Congrégation, soit : « accepter la vie humaine dans sa nature concrète, historique et définitive. »

On demande aux catholiques de faire en sorte que tout individu soit protégé contre tous les changements qu'il est proposé de faire par l'entremise d'ingénierie génétique et qui ne sont pas destinés au traitement thérapeutique de l'individu, tel le traitement d'une maladie, mais qui sont destinés à modifier une personne « pour le mieux », ce qui signifie, plus précisément, en conformité de l'interprétation subjective, de la part du chercheur, du sens de « mieux ».

Le pape Benoît XVI prévenait, dans son allocution devant l'Académie pontificale pour la vie, que « si l'homme est réduit à être l'objet de manipulations expérimentales dès les premiers stades de son développement, cela signifie que les biotechnologies médicales s'inclinent devant la volonté du plus fort. » Notre confiance dans les progrès technologiques est toujours tributaire d'une éthique qui, toujours et avant tout, protège la vie humaine à tous les stades de son existence.

Sur une note plus globale, le pape Jean Paul II a requis, en 2003, la protection et le développement des pays du tiers-monde, afin « de prévenir une source future d'inégalité entre les nations, étant donné que des ressources financières énormes sont investies dans la recherche de ce genre, ressources qui, selon certains, pourraient être affectées, en tout premier lieu, au soulagement de la pauvreté chronique de tant d'êtres humains ». L'enseignement catholique sur la génétique, par conséquent, non seulement favorise la recherche, espérant qu'on trouvera des remèdes aux maladies graves, mais espère qu'elle parviendra à tirer de sa pauvreté la population des nations en voie de développement. Non seulement ces espérances relèveront le niveau de nos attentes en matière de génétique, mais elles confirmeront l'immense aptitude de celle-ci à profiter à l'humanité, tant à l'échelle individuelle que sociale et mondiale.

Annexe F

La Société des Amis

Questions sur la foi et la génétique

Les Quakers croient « qu'il y a cela de Dieu dans chaque personne. » Beaucoup croient que « cela » inclut aussi le monde naturel. Quant à nous, Quakers qui, en ce 21^e siècle, observons la rapide évolution de la biotechnologie et de la génétique, comment devrions-nous répondre?

Les Quakers ont adopté, dans les années 1700, un ensemble de questions, sous la forme d'un guide destiné à orienter leur pensée dans la recherche de la voie à suivre dans ce monde. Augmentées et reformulées au fil des années, ces questions ont et ont toujours su donner la preuve de leur valeur. C'est selon cette même approche que sont offertes pour le culte, la prière, le discernement et la discussion les questions suivantes sur la foi et la génétique.

Questions de nature générale

- 1) Comment la présence de Dieu en chacun de nous enseigne-t-elle et nous amène-t-elle à toujours agir pour le mieux-être des gens?
- 2) Le pouvoir de faire e bien dans le monde et de le rendre meilleur qu'il ne l'est est présent en chacun de nous. Comment pouvons-nous, nous qui vivons ce pouvoir, tenir compte de notre intérêt personnel?
- 3) Que doivent faire les gens de foi pour protéger et maintenir l'espérance du bien qui peut découler de l'évolution de la génétique et technologique?

Questions portant sur la génétique et la technologie

- 4) Sur quels critères devrions-nous nous fonder pour juger des aspects positifs et négatifs liés à l'évolution de la technologie?
- 5) En ce moment où votre communauté (Réunion) étudie et médite, dans la prière, les changements technologiques, comment incluez-vous leur impact sur la reproduction, sur la reproduction, sur le corps des hommes et des femmes, sur leur rôle dans la famille et la société et sur qui ont des besoins particuliers?
- 6) Comment pouvons-nous évaluer les effets positifs et négatifs des technologies de reproduction sur la vie des individus, des familles, de la société?
- 7) Quels avantages certaines technologies particulières représentent-elles pour les individus, les familles, la société humaine locale et mondiale et toute autre vie?